LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE incite à prendre toutes les mesures qui stabiliseront le niveau des prélèvements en eau. En fonction des difficultés de gestion rencontrés sur le territoire, il définit différents zonages. Le département de la Loire-Atlantique est concerné par le zonage **"bassins versants nécessitant une protection renforcée à l'étiage"**, disposition 7A-1 du SDAGE. Ces bassins versants présentent des étiages naturels sévères qui ne doivent pas être aggravés par une augmentation des prélèvements pendant la période comprise entre le 1er avril et le 30 octobre. Les niveaux prélevés pour des usages autre que l'eau potable sont globalement plafonnés à leur niveau actuel. D'une manière générale, toutes les mesures permettant de réduire les prélèvements en dehors de la période hivernale sont recherchés.

Pour le département de la Loire-Atlantique, les bassins versants concernés sont les bassins suivants :

- Bassin versant de la Vilaine ;
- Bassin versant de l'Oudon ;
- Bassins versants de la Logne, la Boulogne, l'Ognon et Grand Lieu.

Le plan national d'adaptation de la gestion de la ressource en eau et le plan national d'adaptation au changement climatique

Le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011, prévoyant une baisse significative de l'hydrométrie, fixe notamment comme objectif une diminution de **20 %** des prélèvements d'eau, hors stockage hivernal, sur le milieu d'ici **2020. La diversification des cultures moins consommatrices en eau** ainsi que la mise en place de retenues de substitution y sont recommandées.

En parallèle, les ministères de l'écologie et de l'agriculture ont publié conjointement un plan national d'adaptation de la gestion de la ressource en eau (PAGE).

Ce plan s'inscrit dans la politique actuelle de gestion de l'eau fondée sur la notion de gestion équilibrée et durable de la ressource ainsi que dans la perspective du changement climatique.

Il vise à passer d'une logique de crise à une logique de gestion structurelle et collective de la ressource.

Le plan comporte notamment le volet **meilleure utilisation de l'eau** qui consiste à mettre en oeuvre la réduction des volumes prélevés.

Déclinaison régionale du PAGE

Suite à la conférence environnementale de septembre 2013, le PAGE sera décliné dans une prochaine circulaire de la DEB qui réaffirmera la priorité à la substitution et qui permettra notamment d'établir des contrats territoriaux concernant la gestion de l'eau.

Déclinaisons régionales des plans d'adaptation

Les plans nationaux ont fait l'objet d'une déclinaison régionale validée en Comité de l'Administration Régionale en 2012 pour le PAGE et fin 2013 pour le PNACC. La déclinaison du PAGE comprend trois approches différentes : hydrologique, économique et technique.

Parallèlement, la DREAL a effectué en 2013 l'analyse de deux études : Climator de l'ANR et Explore 70 du MEEDDM. Il en ressort une baisse du QMNA5 de 30 à 60 %, faisant des Pays de la Loire une région des plus impactées de France. Les débits de pointe de janvier seraient décalés vers février voire mars.

Concernant les eaux souterraines, les simulations montrent la baisse quasi générale de la piézométrie - jusque 10 m - ainsi que de la recharge hivernale, comprise entre 0 et 30 %.

La surélévation du niveau marin et une forte demande estivale en zone littorale risquent de générer une remontée du biseau salé qui pourrait mettre en danger la qualité des eaux dans les estuaires et les équilibres actuels dans les zones de marais.

Impact des retenues collinaires sur les débits des Pays de la Loire

L'impact des prélèvements hivernaux sur les débits des cours d'eau des Pays de la Loire a été étudié par le laboratoire Sisyphe (CRNS, Université Pierre et Marie Curie, école des Mines Paristech). L'étude s'est aussi attachée à déterminer les volumes mobilisables compatibles avec un fonctionnement satisfaisant des cours d'eau dans un contexte de changement climatique.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- le remplissage hivernal des retenues n'est pas sans impact sur les débits hivernaux des cours d'eau, avec des baisses pouvant alller jusqu'à 50 % au début de la période de remplissage.
- une surface cumulée de retenues collinaires égale à 0,5% de la surface du bassin versant semble être une valeur seuil à ne pas dépasser.
- les chroniques météorologiques régionales montrent que les retenues avec une grande surface d'alimentation (100 fois la surface de la retenue) sont à privilégier (taux d'échec de remplissage de 10% en 2030).
- la région Pays de la Loire est beaucoup moins adaptée au remplissage hivernal des retenues que le Sud-Ouest de la France en raison de la plus faible pluviométrie hivernale et de l'absence de soutien par le manteau neigeux au début du printemps.
- les modèles de projection climatique à l'horizon 2050 prévoient une diminution du débit hivernal des cours d'eau d'environ 20 %. Par conséquent, l'impact des retenues collinaires sur le débit hivernal des cours d'eau se rajouterait à l'impact du changement climatique. Le remplissage des retenues serait aussi beaucoup moins efficace (remplissage inférieur à 90% une année sur deux).
- Par conséquent, l'intérêt économique de la création de ces retenues devra donc être apprécié avec finesse.

Etude régionale DRAAF portant sur l'irrigation

La DRAAF a initié fin 2013 une étude visant à mieux connaître les pratiques culturales requérant irrigation. A minima une analyse par SAGE des cultures et volumes d'irrigation associés sera faite dans ce cadre. L'étude est en cours de finalisation.

Bilan 2014

Participation à l'étude régionale DRAAF autour de l'irrigation agricole

Objectifs 2015

Mettre en compatibilité l'arrêté cadre sécheresse avec les règlements et PAGD des SAGE